

Résumé de la consultation publique

Titre du projet: Site proposé de gestion des matériaux de dragage, Little River, comté de Victoria, Nouvelle-Écosse
Promoteur: Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux

Le tableau suivant (**tableau 1**) présente un résumé des commentaires publics reçus pendant la période d'examen public et les séances de discussion ouverte virtuelles (répertoriés par sujet/élément de préoccupation). Il est important de noter que tous les commentaires du public reçus relativement au projet proposé sont pris en compte lors de l'évaluation des effets environnementaux importants conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada.

Tableau 1 : Résumé des préoccupations du public concernant le site proposé de gestion des matériaux de dragage à Little River, comté de Victoria, Nouvelle-Écosse

Problème/Préoccupation	Nombre de commentaires reçus	Abordé lors de la mairie	Commentaires adressés dans SEED
Impacts esthétiques potentiels et préoccupations liés à la conception du site: <ul style="list-style-type: none"> • La vue et la convivialité du front de mer • L'impact sur l'apparence du lot vu des lieux touristiques • Impact sur la végétation • Impact sur la faune locale 	8	√	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon environnante d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes, de l'autoroute et du front de mer. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront construites pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant. • Les sédiments dragués seront placés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes dans la région. • La construction et les opérations du site (l'élimination des sédiments, l'entretien du site, etc.) seront menées en dehors de la saison touristique autant que raisonnablement possible. Le camionnage des matériaux, prévu une fois tous les 8 ans, sera prévu à la fin de l'automne pour éviter les volumes de circulation plus élevés associés à la saison touristique estivale. • Un plan de gestion et de surveillance du site intégrera des critères de conception pour réduire davantage les impacts visuels du site, tels que l'établissement d'une hauteur et d'une conception optimales des bermes, des mesures de revégétalisation, des mesures d'accès au site, etc. • Un plan de gestion et de surveillance du site comprendra toutes les observations de l'utilisation de la faune sur le site et des mesures d'atténuation pour minimiser les interactions négatives avec la faune pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. Des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la surveillance pour faire face à tout impact négatif potentiel, le cas échéant. La perturbation des conditions existantes du site (par exemple, la végétation) sera minimisée.



<p>Préoccupations liées à la proximité des zones publiques/zones résidentielles:</p> <ul style="list-style-type: none">• Impacts sur la qualité de vie des résidences adjacentes et des touristes visitant la zone• Odeur	8	√	<ul style="list-style-type: none">• Une zone tampon environnante d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes, de l'autoroute et du front de mer. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront construites pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.• On estime que le camionnage ne sera actif que pendant environ 15 jours ouvrables par dragage (une fois tous les 8 ans) et sera planifié pour la fin de l'automne afin d'éviter des volumes de trafic plus élevés associés à la saison touristique estivale.• Les sédiments dragués seront placés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes dans la région.• La construction et les opérations du site (l'élimination des sédiments, l'entretien du site, etc.) seront menées en dehors de la saison touristique autant que raisonnablement possible.• Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront établies pour minimiser les impacts hors site du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Cela comprendra des procédures de conception pour minimiser les impacts sur la qualité du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines pendant la durée de vie du site, ainsi que des mesures d'atténuation pour traiter les impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux odeurs, au bruit, à la poussière et aux émissions résultant des activités du site.
<p>Augmentation de la circulation de camions et état des routes:</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation du risque d'accident• Risque de laisser des débris sur les routes pendant le transport de matériaux humides.	4	√	<ul style="list-style-type: none">• On estime que le camionnage ne sera actif que pendant environ 15 jours ouvrables par dragage (une fois tous les 8 ans) et sera planifié pour la fin de l'automne afin d'éviter des volumes de trafic plus élevés associés à la saison touristique estivale.• Les impacts potentiels associés au transport des matériaux vers le site de gestion proposé ont été évalués au cours de l'étude d'impact et les mesures d'atténuation applicables seront intégrées au plan de gestion et de surveillance du site.• Lorsque des matériaux sont transportés vers le site depuis le SCH pendant les activités de dragage, des panneaux de signalisation seront placés aux endroits appropriés sur l'autoroute 30 et le chemin Little River pour avertir les automobilistes des camions entrant sur l'autoroute et des véhicules lents.• Des procédures de manutention appropriées seront en place (utiliser des boîtes étanches, ne pas trop remplir les charges, etc.) pendant le dragage et le transport vers le site afin de minimiser les déversements de matériaux sur les routes locales.
<p>Contamination potentielle du sol, de l'eau de surface, de l'eau souterraine et des puits:</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelles mesures seront prises pour éviter que les puits environnants soient contaminés ou touchés?• Comment surveillera-t-on l'eau souterraine?• Préoccupations concernant l'érosion du rivage	7	√	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de surveillance des eaux souterraines ont montré que l'écoulement des eaux souterraines se fait vers l'est, loin de tout puits environnant vers le nord, le sud ou l'ouest.• La cellule de confinement sera construite et le plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour éviter les impacts sur les eaux de surface/eaux souterraines hors site. Dans le cadre du plan de gestion et de surveillance du site, un programme de surveillance à long terme sera élaboré pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et s'assurer que les impacts hors site sont évités.• La cellule de confinement sera recouverte d'une couche imperméable qui empêchera l'eau et le lixiviat des sédiments dragués de migrer vers les eaux souterraines au fil du temps. Le creusement



<ul style="list-style-type: none">Augmentation des niveaux de sel dans le sol et l'eau			<p>de fossés autour de la cellule de confinement permettra de gérer le débit d'eau afin d'empêcher l'érosion du rivage et d'éloigner le débit de surface des propriétés adjacentes.</p> <ul style="list-style-type: none">On s'attend à ce que tout impact du sel sur le sol et les eaux souterraines soit limité au site de confinement.Le plan de surveillance des eaux souterraines sera mis en œuvre pour confirmer et surveiller les variations possibles dans le temps des conditions de qualité des eaux souterraines sur le site à la suite des activités d'élimination des sédiments.Des pratiques exemplaires de gestion et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour prévenir les rejets de matières contaminées et les déversements (p. ex., entretien et utilisation appropriés de l'équipement sur place), et des mesures d'intervention seront élaborées en cas d'accident ou de défaillance.
Préoccupations liées au moment et à l'étendue de la consultation	5	√	<p>Conformément à l'article 82 de la LEI, le MPO-PPB doit déterminer si le DMMS proposé est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Pour contribuer à soutenir cette décision, les consultations ci-dessous ont été menées.</p> <ul style="list-style-type: none">Projet affiché au Registre canadien d'évaluation d'impact le 25 janvier 2022, pour commentaires publics.Des lettres de notification (préparées dans les deux langues officielles) ont été postées aux cinq propriétaires des sept propriétés situées à côté du site proposé le 25 janvier 2022.Des avis publics ont également été publiés dans le Chronicle Herald et le Nova Scotia Courier pour informer le public du projet le 25 février 2022.À la suite des premiers commentaires reçus de la communauté, une réunion publique a eu lieu à la caserne de pompiers de North Shore & District le 15 mars 2022. La réunion était également accessible virtuellement.
<p>Odeurs, bruit et émissions atmosphériques:</p> <ul style="list-style-type: none">Préoccupations liées à la façon dont les odeurs seront géréesPendant combien de temps les odeurs persisteront-elles?Préoccupations liées à l'augmentation des niveaux de bruit	5	√	<ul style="list-style-type: none">Les sédiments dragués seront placés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes dans la région.Un plan de gestion et de surveillance du site comprendra des mesures pour minimiser le bruit, les odeurs et la poussière.On estime que le camionnage ne sera actif que pendant environ 15 jours ouvrables par événement de dragage (une fois tous les ~ 8 ans).La machinerie lourde sur place sera limitée au temps nécessaire à l'épandage du matériel.Les activités de construction seront réalisées pendant les heures convenues avec le maître d'œuvre et à des heures acceptables pour les autorités locales afin d'atténuer les perturbations pour les résidents.La suppression de la poussière par l'application d'eau sera utilisée au besoin. Le chargé de projet doit déterminer les emplacements où l'eau doit être appliquée, la quantité d'eau à appliquer et les moments auxquels elle doit être appliquée. L'huile usée ne doit en aucun cas être utilisée pour le contrôle de la poussière.Il est prévu qu'en raison de la teneur organique des matériaux, des odeurs devraient se produire pendant la mise en place des matériaux de dragage sur le site et immédiatement après, pouvant



			<p>persister pendant une courte période après la fin de la mise en place. Si les odeurs persistent, des méthodes seront établies pour traiter les odeurs, la poussière et le bruit provenant des activités du site (c'est-à-dire contacter le bureau régional de SCH à Sydney). Des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être utilisées (p. ex., matériau de couverture, hydroensemencement).</p>
Impact négatif potentiel sur la valeur des biens immobiliers dans la région	3	-	<ul style="list-style-type: none">• Les impacts potentiels sur les facteurs socio-économiques tels que le tourisme et les loisirs ainsi que les impacts sur la collectivité environnante ont été évalués au cours du processus d'évaluation d'impact dans le contexte de la façon dont les effets hors site potentiels sur l'environnement résultant du projet pourraient avoir un impact sur ces facteurs (tourisme, loisirs, etc.).• L'activité sur le site de la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 8 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif.• Les mesures d'atténuation du site incluses dans le SEED ainsi que le plan de gestion et de surveillance du site associé traiteront également des impacts potentiels hors site qui pourraient entraîner des impacts sur les valeurs des propriétés environnantes.
Préoccupations liées aux autres options envisagées: <ul style="list-style-type: none">• Pourquoi cet emplacement a-t-il été choisi?• D'autres options ont-elles été envisagées?	6	√	<p>Plusieurs options d'élimination alternatives ont été évaluées en fonction de facteurs environnementaux, techniques et économiques lors de la détermination de l'option privilégiée pour la gestion des sédiments dragués résultant du dragage d'entretien au PPB de Little River.</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposition sur une propriété privée – Par le passé, les sédiments dragués de Little River étaient transportés et éliminés sur diverses propriétés privées situées à proximité du port. La province de la N.-É. a établi des règlements et des normes provinciales en 2013/14 interdisant l'élimination des matériaux de dragage des bassins portuaires et des chenaux sur les terres privées. Par conséquent, cette option n'est plus disponible pour MPO-PPB.• Élimination en mer – L'immersion en mer est réglementée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en vertu de l'annexe 6 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (1999). Pour pouvoir être éliminée en mer et conformément aux conditions du permis, la matière doit respecter des critères précis en ce qui concerne les propriétés physiques et chimiques, qui sont vérifiées par des échantillonnages périodiques et des tests analytiques. L'évaluation préliminaire des résultats de l'échantillon a indiqué que la composition physique et chimique des sédiments ne répondrait pas aux critères de permis et que les coûts associés à l'obtention des permis requis sont prohibitifs compte tenu des volumes de dragage relativement faibles. Sur la base de ce qui précède et du long processus d'approbation des permis, l'immersion en mer n'est pas considérée comme une option viable pour les matériaux résultant du dragage au PPB de Little River.• Il a été envisagé de transporter par camion les matériaux de dragage vers une installation de gestion des déchets approuvée par la province ; cependant, l'installation la plus proche est située près de Baddeck, à environ 60 km du site du projet, et elle n'accepte pas les matériaux de dragage.• Des propriétés alternatives ont été envisagées lors de la sélection du DMMS proposé, mais le site de Birch Plain a été sélectionné pour sa proximité avec le PPB de Little River (environ 10 km au nord, figure 2, annexe A), son emplacement le long de la côte et sa topographie en aval des propriétés résidentielles.



			<p>L'établissement d'un site de gestion des matériaux de dragage sur la propriété située à Birch Plain, comté de Victoria, N.-É. (PID 85140846) a été déterminé comme étant l'option la plus réalisable pour gérer les sédiments dragués résultant du dragage d'entretien au PPB de Little River. Cette option se traduirait par des distances de camionnage relativement plus courtes, offrant des avantages environnementaux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de bruit et de poussière ainsi que des avantages économiques liés à la réduction des coûts de camionnage. Le site offrira également une flexibilité en termes de fourniture d'une option de gestion des matériaux de dragage pour permettre le dragage dans les périodes sensibles au temps (par exemple après une tempête) où l'accès au port peut être entravé par l'accumulation de sédiments et nécessiterait un dragage immédiat.</p>
<p>Impacts sur le tourisme et les loisirs:</p> <ul style="list-style-type: none">Le site est visible des propriétés commerciales et des chalets et résidences avoisinants.	6	√	<ul style="list-style-type: none">Une zone tampon environnante d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes, de l'autoroute et du front de mer. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront construites pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.On estime que le camionnage ne sera actif que pendant environ 15 jours ouvrables par événement de dragage (une fois tous les ~ 8 ans).Les sédiments dragués seront placés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes dans la région.Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront établies pour minimiser les impacts hors site du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Cela comprendra des procédures de conception pour minimiser les impacts sur la qualité du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines pendant la durée de vie du site, ainsi que des mesures d'atténuation pour traiter les impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux odeurs, au bruit, à la poussière et aux émissions résultant des activités du site.
<p>Préoccupations concernant l'élimination potentielle de matériaux autres que les sédiments provenant du PPB de Little River :</p> <ul style="list-style-type: none">Le matériel de dragage provenant d'autres endroits sera-t-il entreposé sur place ?	1	√	<ul style="list-style-type: none">Le but du site de gestion des matériaux de dragage proposé est de recevoir et de gérer les sédiments provenant des activités de dragage d'entretien principalement menées à Little River SCH, et éventuellement d'autres installations de SCH dans le comté de Victoria, en Nouvelle-Écosse, en supposant que les matériaux répondent aux critères d'acceptation du site de Birch Plain.Le plan de gestion et de surveillance du site comprendra des mesures pour dissuader et empêcher l'élimination non autorisée de matériaux à l'intérieur du site, ce qui sera réalisé par des mesures telles que l'installation de signalisation, la restriction de l'accès au site, etc.